



C'est dans un communiqué rendu public en fin de journée que le Directeur général d'Elecam Éric Essousse s'est prononcé au sujet de la demande d'annulation des bulletins de vote du candidat Akéré Muna qui s'est rallié au Mrc de Maurice Kamto.

Le directeur de l'organe en charge des élections au Cameroun dans son communiqué a clairement indiqué que la requête du candidat Akeré Muna visant à annuler ses bulletins de vote dans les bureaux de vote ne sera pas prise en compte.

Ceci compte tenu de la loi électorale camerounaise qui interdit l'annulation des bulletins de vote d'un candidat à 24 H de la tenue du scrutin.

Malgré cette décision d'Élections Cameroon, Me Akeré Muna qui forme désormais une coalition avec le mouvement pour la renaissance du Cameroun(Mrc) de Maurice Kamto, a invité ses militants à voter massivement pour le "Tireur de penalty".